

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015

Convocations du 29 septembre 2015.

L'An Deux Mil quinze, le 6 octobre, à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

**Etaient Présents** : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Pascal BAUCHE, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, Christophe FREBOURG, Michel DIDION.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents** : Sylvie GASSE, David FERRAND, Amélie ALEXANDRE, Emmanuel COTREBIL,

**Pouvoirs** : Sylvie GASSE a donné pouvoir à Brigitte MARITAUD-GRONGNET.

David FERRAND a donné pouvoir à Bertrand DURAND.

Amélie ALEXANDRE a donné pouvoir à Frédéric TIHI.

**Secrétaire de séance** : Pascal BAUCHE

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

## **COMPTE RENDU DE LA MESSE DE LA MOISSON DU 13 SEPTEMBRE 2015**

Malgré un temps très médiocre, il y a eu de nombreux participants. L'organisation de cet évènement s'est très bien déroulée et Mr le Maire souhaite remercier toutes les personnes ayant participé à cette préparation. Coût total dépensé par la municipalité 102 € (vin d'honneur et brioche d'offrande).

## **COMMISSION VILLAGE/MAISONS FLEURIES**

Le jury du concours Départemental des villages et maisons fleuris est venu le lundi 20 juillet 2015. Nous sommes dans l'attente des résultats.

Pour ce qui concerne le concours interne au village, les membres de la commission communale n'ont pas pu réaliser de deuxième passage mais ont pu recenser les participants et ont effectués une notation par catégorie.

Il a été décidé de faire comme l'an passé pour la remise des récompenses qui sera faite à l'occasion des vœux du Maire.

Sur proposition de Mr le Maire, un diaporama sera présenté avec des photos prises lors du passage de la commission et des photos du village.

## **MISE EN SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu en Mairie un commercial de la société Ouest Europe Sécurité Incendie afin de procéder à une vérification de nos installations en matière d'extincteurs. Après avoir fait le point, une remise en sécurité a été effectuée avec remplacement des 2 anciens extincteurs de la Mairie puis équipement en extincteur du parc à bus, du bâtiment technique et de l'église.

Le conseil municipal décide de demander à un organisme agréé une estimation pour effectuer un contrôle de sécurité électrique dans les lieux recevant du public sur la commune (Mairie, Eglise...)

### AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD43 x RD53 AU LIEU-DIT LE MANOIR BOISSEL

Pour faire suite au dossier d'aménagement de sécurité du carrefour RD43 X RD53 situé entre les communes de Bois l'Evêque et Bois d'Ennebourg, une réunion est prévue le vendredi 30 octobre de 14h à 16h à la Mairie de Bois d'Ennebourg pour la présentation des dernières études menées et pour évoquer les acquisitions foncières éventuellement nécessaires au projet. Mr le Maire propose aux membres de la commission travaux d'être présents si disponible.

### SIAEPA DU CREVON : SYNTHESE 2014

Mr le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la synthèse des activités 2014 du Service Public d'Assainissement non collectif. Il fait mention du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public en ce qui concerne l'eau potable puis l'assainissement collectif.

Les travaux de branchement au tout à l'égout sont prévus au relais 31, la Hémaudière et la maison de retraite Mishkane. Depuis le rassemblement entre les différents syndicats, un lissage des tarifs est prévu sur 5 années pour rééquilibrer le coût.

### PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MARTAINVILLE : NOMINATION DES DELEGUES (DELIBERATION 2015/22)

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une conférence intercommunale des Maires le 3 septembre 2015 concernant les modalités de collaboration avec les communes en matière d'urbanisme.

Conformément à la dernière Assemblée Générale de la Communauté de Communes du plateau de Martainville le conseil municipal doit procéder à la désignation de délégués pour le comité de pilotage :

- Nomination d'un représentant : Brigitte MARITAUD-GRONGNET
- Nomination d'un suppléant : Christophe FREBOURG
- Nomination d'un élu référent PLUI : Frédéric TIHI

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASDB (DELIBERATION 2015/23)

169 personnes (dont 6 adolescents) ont assisté à la soirée du 13 juillet 2015 à Bois l'Evêque. La dépense totale s'élève à 6 800,20 €. Déduction faite des recettes perçues, la participation financière pour chaque commune revient à 1 538,85 €.

Après avoir pris connaissance du bilan présenté par l'ASDB, une subvention exceptionnelle de 1 539,00 € est accordée à l'association pour faire face aux dépenses occasionnées pour l'organisation de cette fête. Article 6574 du budget 2015.

Le Conseil Municipal déplore cependant le manque de présence de plus de représentants de la commune de Bois d'Ennebourg.

### REMBOURSEMENT DES COTISATIONS C.N.R.A.C.L. VERSEES A TORT (DELIBERATION 2015/24)

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent intercommunal effectuant une durée hebdomadaire supérieure à 35 h cotise à la C.N.R.A.C.L sur une assiette limitée au traitement indiciaire brut correspondant à 35 h.

De fait, l'agent et la collectivité sont redevables de cotisations calculées au prorata du nombre d'heures effectuées au profit de la collectivité par rapport au nombre d'heures totales.

Or, pendant la période de septembre 1994 à décembre 2004, Madame Ginette BOULET et la commune de Bois l'Evêque ont versé à tort des cotisations calculées sur le traitement indiciaire brut basé sur le temps réel de l'agent.

Mr le Maire précise que la C.N.R.A.C.L. ayant procédé au remboursement des cotisations versées à tort pour un montant total de 2 906,68 €, il convient de reverser à Mme Ginette BOULET les retenues afférentes, soit un montant de 656,57 €.

Le conseil municipal accepte de reverser la somme de 656,57 € à Mme Ginette BOULET au titre des retenues versées à tort à la C.N.R.A.C.L.

### FIXATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE APRES AVIS DU CTP (DELIBERATION 2015/25)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade, ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

<b>CATEGORIE C</b>		
<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>TAUX EN %</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire émis le 2 octobre 2015, décide de retenir et d'adopter les taux de promotion tels que prévus sur le tableau ci-dessus.

### CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE SUITE AVANCEMENT DE GRADE (DELIBERATION 2015/26)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite de notre secrétaire à l'examen d'adjoint administratif de 1ère classe, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- 1- la création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet à compter du 1er octobre 2015,
- 2- la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet à compter du 1er octobre 2015,
- 3- d'accepter la modification du tableau d'effectifs,
- 4- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### COMMISSION C.C.A.S

Les membres de la commission CCAS se sont réunis le mardi 22 septembre 2015 à la Mairie de Bois l'Evêque.

Concernant les colis de cette fin d'année, il y aura 17 colis duos puis 20 colis solos. Il a été décidé de prendre les colis chez Fleurons de Lomagne par l'intermédiaire d'Hubert Dolpierre qui s'occupe de la livraison comme l'an passé. Pour ce qui concerne les chocolats, la proposition de « DE NEUVILLE » de Grand Quevilly a été retenue. Il y aura 8 ballotins duos et 23 ballotins solos.

Pour cette année, les colis et chocolats ne seront plus distribués au domicile mais à disposition en mairie lors de deux permanences les 18 et 22 décembre. Seules les personnes ne pouvant pas se déplacer auront la livraison au domicile.

Cette année le CCAS organise un Noël pour les enfants du village.

Il sera organisé le mercredi 9 décembre 2015 après midi dans l'école de Bois l'évêque : à partir de 16 h un spectacle de contes Noël sera proposé par Thierry Ponchelle pour les enfants de 0 à 6 ans. Les enfants de 7 à 11 ans seront conviés pour partager le goûter avec les petits. Des sachets de chocolats seront distribués par le Père Noël.

### COMMISSION CIMETIERE

Les membres de la commission cimetière ont présenté aux membres du conseil municipal le travail sur tableur qui a été réalisé concernant le recensement des concessions, détaillé par zone. La zone D est actuellement en cours de travail (reprise de concession à l'état d'abandon, renouvellement de concession expirée...). Il reste à finaliser la saisie informatique des données dans le logiciel cimetière de la commune.

Mr le Maire félicite le travail accompli.

### LA VIDEO PROTECTION

Suite au diagnostic de sécurité réalisé par la Gendarmerie une étude chiffrée a été réalisée. La vidéo protection ouvre droit au fonds de compensation de la TVA et Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré notre député F. GUEGOT qui peut accorder une aide financière à hauteur de 50 % du montant HT du projet.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide d'informer la population en organisant une réunion publique qui se déroulera le vendredi 30 octobre 2015 à 18 heures à l'école de Bois l'Evêque. Celle-ci permettra aux élus de présenter ce projet et de répondre aux questions des concitoyens. Un représentant de la Gendarmerie sera également présent.

## COMPTE RENDU DES AUDITS DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES SUR LES ESPACES VERTS

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a assisté à une réunion à la Communauté de Communes du Plateau de Martainville présentant l'organisme FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Haute Normandie) et présentant la démarche sur l'utilisation des pratiques phytosanitaires sur les espaces verts. Cette société s'est déplacée dans les communes et a établi un diagnostic personnel. Une réunion a eu lieu le 18 septembre pour restituer les audits.

## ELECTIONS REGIONALES DE DECEMBRE 2015

En vue des prochaines élections régionales, il a été procédé à l'organisation des tenues de bureau de vote du 1<sup>er</sup> tour du 6 décembre 2015 et du 2<sup>ème</sup> tour du 13 décembre 2015.

## QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

### Blason

Pour diverses raisons, il a été oublié de remercier Mr BINON J.F. qui a été d'une grande aide bénévole à la réalisation du blason communal.

Avec l'accord du conseil municipal, Mr le Maire fera parvenir un colis en fin d'année pour lui présenter nos remerciements les plus sincères.

Un article sur le blason va paraître dans le journal communal.

### Projet d'ouverture d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Deux personnes se sont présentées à la Mairie pour présenter leur projet pédagogique de MAM sur notre commune (ancien château Béthel).

Elles pourront accueillir jusqu'à 8 enfants de 0 à 3 ans.

Le conseil municipal n'y voit aucune objection.

### Noces de diamant

Le samedi 10 octobre 2015 sera célébré en la maison commune les noces de diamant, 60 ans de mariage, de Mr et Mme LE COZIC Bernard et Claudine. Un article sera mis dans le journal communal.

### Demande de subvention

Le chef d'Etablissement de l'Ecole primaire La providence Nicolas Barré de Mesnil Esnard a adressé le 28 septembre une demande de subvention pour la classe de neige des élèves de CM1 et CM2 domiciliés dans notre commune.

Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention comme pour les autres demandes passées car ces enfants ne sont pas scolarisés dans notre regroupement.

### Mise en sécurité abri de bus

Mr le Maire propose aux conseillers municipaux l'achat de 2 abris de bus pour sécuriser les arrêts situés dans le sens en direction de Rouen devant le n°97 rue du manoir et devant le n°25 rue principale.

Il est prévu de se rendre sur place avec l'employé communal pour mesurer et se rendre compte des possibilités éventuelles.

### Contournement Est de Rouen (Liaison A28-A13)

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a participé le 30 septembre 2015 à une réunion concernant les études préalables à l'enquête publique. Il présente les documents de travail comprenant l'hypothèse du tracé, les évolutions techniques du projet et donne le calendrier des prochaines étapes :

- Fin octobre 2015 : Saisine de l'Autorité Environnementale et du Commissariat Générale à l'Investissement
- Janvier/Février 2016 :
  - 1) Procédure de mise en comptabilité des documents d'urbanisme, réunions d'examen conjoint
  - 2) Saisine du TA pour désignation de la commission d'enquête
- Mai/Juin 2016 : Enquête publique
- 2017 : Décret d'utilité publique
- 2017/2018 : Choix du concessionnaire
- 2019 : Définition du projet final
- 2020/2024 : Réalisation des travaux
- 2024 : Mise en service de l'autoroute

La consommation foncière totale est de 516 hectares : espaces agricoles 269 hectares, forêt privée 62 hectares, forêt publique 80 hectares et autres occupations (urbain, eau, routes, carrières) 105 hectares.

Le coût estimatif global du projet, frais de maîtrise d'ouvrage inclus est de 886 M€ HT, validé par le Ministère des Transports.

### Le SIVOM du bois tison

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal d'un mail reçu le 29 septembre de l'Association des Maires 76 concernant l'article 42 de la loi NOTRe. Cet article modifie les règles d'octroi des indemnités de fonction aux exécutifs des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes. Il est applicable depuis le 9 août 2015. Les présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux « dont le périmètre est inférieur à celui d'un EPCI à fiscalité propre » ne peuvent plus recevoir d'indemnités de fonction. Il en est de même pour les présidents et vice-présidents des syndicats mixtes ouverts regroupant collectivités territoriales et EPCI.

Pascal BAUCHE, président du SIVOM n'a reçu aucune information à ce sujet et a été informé par mes soins suite à ce courrier.

Suites à plusieurs démarches (notamment par l'AMF) auprès de la ministre de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la Fonction Publique, la date de fin d'indemnisation est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal exprime leur désaccord quant à cette décision.

Mr le Maire laisse la parole à Pascal BAUCHE. La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Total des effectif 108 élèves avec des nouveaux enseignants qui se sont bien intégrés. Des travaux sont prévus à Bois d'Ennebourg et sont en cours d'étude.

### Le journal communal

Le journal 2015 est en cours de réalisation et déjà bien avancé. Mr le Maire demande aux membres des commissions de réaliser leurs articles et de les fournir avec photos à l'appui si possible à Carole LEVASSEUR la secrétaire de Mairie qui effectue la mise en page.

La séance est levée à 21 h 30 mn.